

UNION SYNDICALE



Ensemble aux Finances Publiques

Déclaration liminaire de l'Alliance UNSA - CFTC

CTL du 21 JUIN 2016

La réforme qui se profile sur les services du contrôle fiscal manque de visibilité sur les évolutions à venir. Les collègues du contrôle fiscal se posent des questions sur l'avenir de leur métier. Le schéma qui se dessine tend à la diminution du contrôle fiscal dans les DDFIP et à sa concentration dans les DIRCOFI, DVNI, etc...

La lutte contre la fraude fiscale reste l'objectif majeur du contrôle fiscal, elle renforce la justice fiscale. Son évolution doit se faire en améliorant l'efficacité des services sans dégrader les conditions de travail des agents. Pourtant cela nécessite un renforcement du soutien technique des agents, un renforcement de la formation continue et une formation initiale spécialisée axée « métier ».

L'expérimentation du pilotage des BCR par les DIRCOFI actuellement porte sur l'exploitation des listings au détriment des sorties sur le terrain. Les collègues deviennent des bureaucrates. Un risque apparaît quant à la perte des contacts avec les administrations extérieures (URSSAF pour le CODAF, les GIR etc...). Ce pilotage va entraîner une suppression de la BCR et donc un transfert des agents vers la DIRCOFI, il faudrait réorienter les métiers des PCE pour la programmation en les renforçant en personnel. Les BCR ont des objectifs quantitatifs au détriment des objectifs qualitatifs, pourtant c'est un des seuls métiers intéressants qui reste à la DDFIP. ?

L'implantation des services de la redevance dans les PCE est entérinée. A Lens sur une équipe de 5, 2 partent en retraites les 3 autres restent sur le site, le PCE de Lens va-t-il devoir supporter toute la charge de travail de la redevance du département. Ou sinon, la charge de travail supplémentaire imposée dans les autres PCE va-t-elle s'accompagner d'un renfort en personnel ?

Il serait important de revoir les prérogatives des collègues du service de la redevance lorsque celui-ci aura totalement disparu.

Il devient urgent de redonner des moyens matériels aux agents du contrôle fiscal pour pouvoir bien faire leur travail. La lutte contre la fraude fiscale ne peut pas se faire au rabais. La baisse des dotations budgétaires, la dégradation de la qualité de la formation des futurs vérificateurs, le « désamour » aux postes de chef de brigade, la baisse des effectifs dans les PCE est contradictoire avec les attentes très fortes du gouvernement et du parlement en matière de lutte contre la fraude.

Quant au rapport annuel, sur 15 pages, 8 lignes concernent les agents. Pourtant ce sont les agents qui font le travail et qui participent aux bons résultats. Un point nous interpelle sur la mise en place de la « loi NOTRE » et ses conséquences sur notre réseau. L'intercommunalité va amener des suppressions de poste et des restructurations au sein de notre administration et non des compétences supplémentaires aux trésoreries. Chacun a le droit à la vérité, à la transparence et à la visibilité conformément aux lignes directrices (page 11) présentées par M. Bruno Parent, ainsi, Monsieur le directeur pourrait-il nous transmettre tous ses projets de restructurations prévues dans le Pas De Calais ?

Enfin, nous déplorons l'absence de considération envers les agents du CDFP de Lens lors de la journée du 16 juin (rencontre sportive). A la question du problème de sécurité vous avez répondu sur un problème d'accessibilité. Fort heureusement il ne s'est rien passé mais la prudence aurait dû être de mise.

*Les représentant(e)s de l'Alliance UNSA – CFTC : Christine Duval,
Jean-François Waïlle, Véronique Vicari, Jean-François Heneman et Gabriel Gaillard*